



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux

DECISION MUNICIPALE N° 2024/091/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Affaire suivie par Sandie L'HERMITTE
Chef du Service Contentieux

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement de la somme de 150 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires pour la délivrance d'une sommation interpellative en date du 02.07.2024 - Facture n° O8009 du 3 juillet 2024.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'arrêté 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2024, chapitre 011, fonction 020, article 6227, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, Huissiers de Justice Associés, 2, Rue Ferdinand Pelloutier BP 4 - 5156, 83093 TOULON, sur le compte 0000333062Y, Banque 40031, Guichet 00001, Clé 25, la somme de 150 € TTC (CENT CINQUANTE EUROS), représentant les frais et honoraires visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **29 JUIL. 2024**

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE **30 JUIL. 2024**

PUBLIE LE **30 JUIL. 2024**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Paiement de la somme de 150 euros TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires pour la délivrance d'une sommation interpellative en date du 02.07.2024 - Facture n. O8009 du 3 juillet 2024.

Date de transmission de l'acte : 30/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/07/2024

Numéro de l'acte : DEC-2024-091-AJ (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240730-DEC-2024-091-AJ-AR

Date de décision : 30/07/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers